

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Juin 2020

PRESENTS : MILLET René, BENAZETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CACHIN Yves, CAZABAN-CARRAZE Bernard, GARCES Alain, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danièle, POUBLAN Pierre, PUJO Delphine, REIGNIER-PRIMET Michèle, SENS Michel, TORRUELLA Alix.

EXCUSES : BELINGUIER Didier pouvoir à René MILLET, ROCHE Emmanuel

SECRETAIRE DE SEANCE : BENAZETH Chantal

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

Approbation CR CM 2 juin 2020 : à l'unanimité

1) Article comptable 6232 – Fêtes et Cérémonies : Il appartient au Conseil Municipal de choisir ce qui peut être imputé à l'article comptable 623 "Fêtes et Cérémonies" : Gerbes, Fleurs, Frais de Repas, Pots, Boissons, Vins d'honneur, Cadeaux, Cartes-Cadeaux, Droits d'auteur, Animations, Médailles, Coupes, Décorations et Jouets de Noël pour les enfants de l'école.

Le CM approuve à l'unanimité

2) Suppression Régie CCAS

VU la délibération du 8 septembre 2015 modifiée par la délibération du 30 mars 2016 du C.C.A.S. portant institution d'une régie de recettes pour les animations organisées par le C.C.A.S ; Suite à la dissolution du CCAS le 2 juin, la régie doit être supprimée.

Le CM approuve à l'unanimité

3) Membres CCID (Commission Communale Impôts Directs)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat des membres du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Aussi convient-il de proposer 24 commissaires à l'agrément de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux qui nommera 6 titulaires et 6 suppléants. Cette commission aura pour but de valider les valeurs locatives des nouvelles constructions de la commune. Une liste est proposée en séance.

Cette commission validera chaque année les valeurs locatives proposées par les services des impôts des nouvelles constructions et des modifications de construction.

Le CM approuve à l'unanimité

4) Tarifs cantine-Garderie 2020-2021

a) CANTINE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du repas pris à la cantine durant l'année 2019 s'est élevé à 5,62 € pour la commune.

Pour l'année scolaire 2019-2020 le tarif facturé aux familles s'élevait à 3,45 € pour les habitants de la commune et de 4,07 € pour les hors commune.

4163 repas ont été servis en 2019 soit un coût pour la commune de 9 033,71 €.

Le prestataire va augmenter de 0.02% ses tarifs pour l'année 2020-2021 soit 2.884 € TTC.

Dans la mesure où aucune augmentation n'a eu lieu depuis 2017, Il est proposé d'augmenter le tarif à 3.50 € le repas pour les habitants de la commune et de 4,12 € pour les hors commune.

Le CM approuve à l'unanimité

b) GARDERIE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix de revient pour l'année 2019 s'est élevé à 3.67 € par journée enfant pour la commune. Le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020, était de :

Famille résidant sur Barzun 2.20 € / jour / enfant avec un maximum de 26 € / mois / enfant et 24 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Famille Hors commune 2,30 € / jour / enfant avec un maximum de 29 € / mois / enfant et 26 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

2058 journées enfants en 2019 soit un coût pour la commune de 3 025,26 €
Il convient de prévoir les tarifs pour l'année 2020-2021

Un débat s'engage sur la possibilité de modifier les tarifs sachant que la garderie du matin ne dure qu'1 heure et que la garderie du soir dure 2 heures 30 et que le tarif actuel est sur la présence à la journée.
Il est prévu de revoir ce dossier. Une étude plus poussée sera engagée.

Dans la mesure où aucune augmentation n'a eu lieu depuis 2017, il est proposé d'augmenter les tarifs comme suit :

Famille résidant sur Barzun 2,25 € / jour / enfant avec un maximum de 27 € / mois / enfant et 25 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Famille Hors commune 2,35 € / jour / enfant avec un maximum de 30 € / mois / enfant et 27 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

Le CM approuve à l'unanimité

5) Vote des taxes 2020

Pour l'historique, lors de la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010, le taux de TH du département (7.33 %) a été reversé à la commune pour compenser. La commune était gagnante, l'Etat a créé un Fond (Fd Nat. Garantie Indiv. Ressources) afin de reprendre aux communes gagnantes pour verser aux communes perdantes (41 302 € annuels).

En 2017, lors de la fusion avec le CCNEB et le choix de l'imposition à Fiscalité Professionnelle Unique, les taux de CFE, CVAE ont été reversés à la CCNEB qui nous reverse des attributions de compensation.

A partir de l'an prochain, la taxe d'habitation étant « supprimée », le taux de taxe foncière du département de 13.47 % va revenir aux communes.

Pour cette année, le Maire Informe le Conseil que le taux de Taxe d'habitation est gelé mais qu'il convient de voter les taux de Taxe Foncière et de Taxe Foncière Non Bâti.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 46 159 €

Il est proposé de ne pas augmenter les taxes.

Taxes	Taux 2019	Taux votés 2020	Bases 2020	Produits 2020
T.H	7.41 %		885 400	65 608
F.B	7.09 %	7.09 %	506 800	35 932
F.N.B	32.16 %	32.16 %	31 800	10 227
				46 159

Le CM approuve à l'unanimité

6) Vote du Budget 2020

Le budget primitif est présenté par M. le Maire. Il tient compte de travaux à prévoir en 2020 dans la commune :

Investissement

Dépenses : 193 622,00 (dont 24 284,00 de RAR)
Recettes : 193 622,00 (dont 6 734,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 439 232,00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 439 232,00 (dont 0.00 de RAR)

7) Motion Association des Maires

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de soutien de l'ADM64 et de l'AFM visant à alerter l'Etat sur la nécessité de préserver l'autofinancement des communes. Pour la reprise économique. Le calcul des compensations de perte de recettes est insuffisant, Dans le Projet de Loi de Finances Rectificatif n°3 (PLFR3), l'Etat ne tient pas en compte des dépenses faites pour le COVID ni des baisses de recettes.

Le Conseil Municipal de la commune :

Demande de nationaliser les dépenses COVID et pertes de recettes.

Un Eclaircissement sur le retour à l'école.

Que la DETR = Dotation Equipement Territoires Ruraux et la DSIL = Dotation Soutien Investissement Local soit abondée et que FCTVA = Fond Compensation TVA soit reversé en avance.

Le CM approuve à l'unanimité

8) Commissions Communales

COMMISSIONS COMMUNALES 2020	
VOIRIE – TRAVAUX – BATIMENTS COMMUNAUX	Commission : Pierre POUBLAN , Emmanuel ROCHE, Yves CACHIN, Michèle REIGNIER,
FLEURISSEMENT – EMBELLISSEMENT-SIGNALÉTIQUE-ENVIRONNEMENT	Commission: Delphine PUJO , Emmanuel ROCHE, Yves CACHIN, Véronique GOUA DE BAIX, Pierre POUBLAN, Danièle LACOSTE
URBANISME	Commission : René MILLET , Bernard CAZABAN, Pierre POUBLAN, Michel SENS
BOIS ET FORETS	Réfèrent : Bernard CAZABAN, Michel SENS
COMMUNICATION (Site/Bulletin) ANIMATIONS DE LA COMMUNE – CEREMONIES –FETES.	Commission : Véronique GOUA DE BAIX , Yves CACHIN, Michèle REIGNIER, Delphine PUJO, Didier BELINGUIER, Pierre POUBLAN
AFFAIRES SCOLAIRES – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	Commission : Vanessa CABRESIN , Alain GARCES, Alix TORRUELLA, Delphine PUJO
FINANCES	Maire et Adjoints
CCAS	Commission : Vanessa CABRESIN , Danièle LACOSTE, Michèle REIGNIER, Delphine PUJO, Chantal BENAZETH
CIMETIERE	Réfèrent : Bernard CAZABAN, Vanessa CABRESIN, Chantal BENAZETH
BIBLIOTHEQUE (Commission extra-communale)	Réfèrent : Vanessa CABRESIN , Chantal BENAZETH, Josiane CASTERAN
PERSONNEL/RH	René MILLET, Pierre POUBLAN, Isabelle FRERE
COMMISSION APPEL OFFRES OUVERTURES DES PLIS	Titulaires : Pierre POUBLAN, Yves CACHIN, Alain GARCES Suppléants : Bernard CAZABAN ; Michèle REIGNIER, Chantal BENAZETH
DIVAGATION DE CHIENS	Réfèrent : Emmanuel ROCHE à confirmer
MATERIEL COMMUNAL FONCTIONNEMENT BARZUN/LIVRON Matériel technique	Réfèrent : Bernard CAZABAN, Michel SENS
P.A.V.E - Accessibilité (mises aux normes des bâtiments recevant du public)	René MILLET assurera la continuité de ce dossier associé à la com travaux
P.C.S / P.P.M.S (plan communal de sauvegarde, prévention des risques climatiques, pandémiques...)	Commission : Véronique GOUA DE BAIX , Bernard CAZABAN, Vanessa CABRESIN , Alix TORRUELLA

9) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- o Reprise de l'école / cantine : Monsieur le Maire informe le Conseil que la reprise à l'école, à la cantine et à la garderie s'est bien passée
- o Barre et Rideaux pour coin dodo : Afin de créer le coin dodo dans la salle polyvalente l'an prochain, il faut fermer par des rideaux. Une étude doit être lancée au plus vite.
- o Honorariat : Une demande va être faite pour Maurice MINVIELLE et Xavier CLAVERIE
- o Ligue de Hand – Salle Polyvalente : Un mail de la ligue a été reçu. Les entraînements vont pouvoir reprendre mais à certaines conditions.
- o Relais – Vêtements : Il reprend son service à compter du 1^{er} juillet
- o Nomination du délégué TGI – Commission des Elections : C'est Josiane CASTERAN qui a été choisie par le Tribunal de Grande Instance pour le représenter à la Commission Elections.
- o Formation des Elus : Des formations existent, ceux que cela intéresse peuvent venir en Mairie.
- o Bulletin Municipal : Il faut prévoir le bulletin de juillet.

Fin de la séance à 23h25



Le Maire
René MILLET